



A chaud

Le chèque transport : qu'est-ce que c'est ?

-12 % sur les émissions de CO₂ des voitures neuves depuis 1995

Paroles d'acteurs

L'aéroport de Lyon Saint-Exupéry récompensé pour sa mobilisation à la semaine de la mobilité

Rencontres

La mobilisation exceptionnelle de la Semaine de la Mobilité

Formation : « Comment élaborer un PDE ? »

Dossier

Bilan de l'évaluation nationale des PDE

A chaud

Le chèque transport : qu'est-ce que c'est ?

Le Premier Ministre, Dominique de Villepin, a confirmé la 28 août 2006 sur TF1 la création du « chèque transport » pour le 1^{er} janvier 2007 : « *Là où il y a des transports collectifs, nous prendrons en charge, à travers le chèque transport, la moitié de l'abonnement, pour un montant qui sera de l'ordre approximativement de 200 euros. Là où il n'y a pas de transport collectif, c'est une compensation de la hausse du prix de l'essence, pour un montant de 100 euros* ».

Financé à moitié par l'entreprise et exonéré de charges, le « chèque transport » sera facultatif et fonctionnera sur les mêmes bases que le chèque restaurant : il s'agira d'un titre spécial de paiement, préfinancé par l'employeur au profit de ses salariés, et sera destiné au paiement des dépenses liées aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Cette mesure s'adressera à toutes les entreprises, à tous les salariés sur l'ensemble du territoire.

Dès les premières annonces, le « chèque transport » en projet depuis plus d'un an a suscité de nombreuses réactions. En effet selon la Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV), les transports sont devenus le deuxième poste de dépense des ménages. Le « chèque transports » apparaît donc comme une solution efficace pour préserver le pouvoir d'achat des salariés.

Il peut devenir, dans le cadre d'un Plan de Déplacements Entreprise, un moyen facile à mettre en œuvre pour inciter le personnel à utiliser les transports alternatifs à la voiture particulière.

-12 % sur les émissions de CO₂ des voitures neuves depuis 1995

D'après le rapport annuel sur les émissions de CO₂ des voitures neuves publié fin août par la Commission européenne, les émissions moyennes pour 2004 étaient inférieures de 12,4 % (contre 11,8 % en 2003) à celles de 1995.

L'UE s'appuie sur trois piliers pour réduire les émissions de CO₂ des voitures particulières. Le plus important repose sur l'engagement volontaire contracté séparément par les associations de constructeurs automobiles européens, japonais et coréens. Il s'agit de ramener les émissions de CO₂ de leurs véhicules à un niveau moyen de 140 g/km d'ici 2008 et 120 g/km en 2012. Les deux autres piliers de la stratégie sont l'information des consommateurs, notamment via l'indication de la consommation d'énergie des véhicules et les aides fiscales sur les voitures les plus économes en carburant.

M. Stavros Dimas, membre de la Commission Européenne chargé de l'environnement a d'ailleurs récemment salué « *les efforts entrepris par certains constructeurs automobiles pour commercialiser des voitures qui dégagent moins de CO₂* ». Il a par ailleurs encouragé l'industrie automobile à « *intensifier ses efforts pour atteindre l'objectif de 140 g de CO₂/km prévu par l'accord volontaire* » en indiquant que « *cette avancée est fondamentale pour la réalisation de l'objectif communautaire de 120 g de CO₂/km à l'horizon 2012* ».

Au vu de la moyenne des émissions d'homologation de CO₂ des véhicules neufs vendus en France en 2005 (152gde CO₂/km) et de la tendance à leur stagnation, les objectifs affichés pour 2008 semblent difficile à atteindre.

Pour plus d'infos :

http://europa.eu.int/comm/environment/co2/co2_home.htm

Paroles d'acteurs

L'aéroport de Lyon Saint-Exupéry récompensé pour sa mobilisation à la semaine de la mobilité



Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, le Ministère des Transports, de l'Equipelement, du Tourisme et de la Mer, l'ADEME, le GIE Objectif Transport Public, le Club des villes cyclables et les autres partenaires de la Semaine de la Mobilité descendent chaque année à 5 collectivités un des Trophées pour les récompenser de leur investissement dans la Semaine de la Mobilité de l'année précédente : le prix « Bougez Autrement », le prix « 22 septembre », le prix de la mobilité citoyenne, le prix de l'originalité et le prix de la communication. A ces trophées s'ajoute le Prix « Entreprise » qui est prévu pour récompenser l'entreprise qui a mis en oeuvre les actions les plus pertinentes pendant la semaine. Pour l'édition 2005 de la Semaine européenne de la mobilité, ce prix est décerné à l'Aéroport de Lyon Saint-Exupéry.

Au programme du 16 au 22 septembre 2005, toutes les actions choisies étaient basées sur la sensibilisation aux modes de transports alternatifs. Elle a été faite auprès du personnel travaillant sur la plate-forme aéroportuaire de Lyon-Saint Exupéry mais également auprès des 25 000 passagers et accompagnants qui circulent chaque jour sur l'aéroport via plus de 250 affiches « Donne de l'air à ma planète » réalisées pour l'occasion. Des guides de bonnes pratiques, édités par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, l'ADEME et les autres partenaires, ont été distribués toute la semaine.

Le 20 septembre 2005, une démonstration, accessible à tous, a été faite par le Comité pour le Contrôle de la Pollution Atmosphérique dans le Rhône et la Région Lyonnaise (COPARLY) sur les effets de la pollution automobile. Une conférence a également été proposée aux personnels des Aéroports de Lyon sur le thème « Donne de l'air à ma planète ». L'ADEME est intervenue pour présenter les Plans de Déplacements Entreprise (PDE). Un débat a ensuite été engagé sur les mérites et contraintes des véhicules propres utilisés par l'Aéroport Lyon-Saint Exupéry.

Rencontres

La mobilisation exceptionnelle de la Semaine de la Mobilité 2006



Le 5 septembre 2006, Nelly Olin, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, et Dominique Perben, Ministre des Transports, de l'Equipelement, du Tourisme et de la Mer, ont présenté l'édition 2006 de la Semaine européenne de la mobilité et remis les trophées de l'édition 2005.

La Semaine européenne de la mobilité, initiée chaque année depuis 2002 par la Direction Générale de l'Environnement de la Commission européenne, a eu lieu du 16 au 22 septembre, avec pour thème principal en 2006 : le changement climatique. Organisée en association avec l'ADEME, le GIE Objectif transport public GART/UTP, et en partenariat avec la FUBicy et le Club des Villes Cyclables, cette semaine se décline en France avec l'opération «Bougez autrement». L'objectif est d'informer le public sur les problématiques de déplacements urbains et de l'inciter à modifier ses comportements en faveur de modes de transport alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle (bus, vélo, marche...).

L'édition 2006 de la Semaine européenne de la mobilité a connu un succès sans précédent. Au 5 septembre 2006, déjà 115 villes et collectivités, plus de 60 associations, 25 entreprises, 35 entreprises exploitant un réseau de transport et une dizaine de services de l'Etat avaient décidé d'y participer en France. Ce qui représente à ce jour un total de 262 acteurs mobilisés, soit une progression de près de 70 % par rapport à l'édition 2005 !

Voici quelques exemples d'actions :

- *Promotion des transports en commun durant toute la semaine*

gratuité du réseau de transport (ville d'Obernai (67), ville de Tulle (19), communauté de communes Moselle et Madon (54)...), nouveau service de transport à la demande qui dessert 9 communes rurales à Flers (Némus (61)), formation et information aux personnes à mobilité réduite aux arrêts de bus (ville de Macon (71), mise en place à titre expérimental d'un couloir de bus à Quimper (Kéolis Quimper (29)), inauguration de la 1ere section d'un site propre pour autobus à Amiens (SEMTA (80))...

- *Promotion et sensibilisation sur le thème du changement climatique*

lancement de l'Agenda 21 (Conseil général du Doubs (25)), actions pédagogiques auprès des scolaires et sensibilisation des chefs d'établissements et professeurs pour des actions à mener durant l'année

scolaire (Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (38))...

- *Mise en place et promotion des Plans de déplacements Entreprises*

offre d'essai gratuit des transports collectifs durant la semaine (Conseil Général du Bas-Rhin), signature de la convention PDE (France Telecom Montpellier (34)), limitation des déplacements par l'organisation de conférences téléphoniques à Marseille (EDF – DCPM Méditerranée (13))...

- *Mise en place de carapattes*

carapattes pour les établissements du 1er degré (Ville d'Obernai), caracycles (Réseau Eco-Mobilité à Villeneuve-sur-Lot (47)), premier carapattes (ville de Vannes (56))...

- *Randonnées*

déplacements en vélo le dimanche (Ouireham Ville Ouverte (14)), brocante « vélo » (ville de Calais (62)), sorties vélos, organisées pour les personnes handicapées (Comité départemental handisport de la Somme (80))...

Le public pourra également recevoir le guide de la mobilité Edition 2006. Ce dernier valorise l'usage des modes de transports doux, ou alternatifs à la voiture, invite chacun d'entre nous à adapter ses modes de transport en fonction de ses activités et montre les aspects avantageux de l'intermodalité. Il propose également un calculateur permettant à chacun d'évaluer ses émissions de CO₂ et son budget. Il sera diffusé par les villes, les autorités organisatrices de transports, les entreprises, les associations participantes. Il est également disponible en téléchargement sur le site de la Semaine de la Mobilité.

Pour plus d'infos :

www.bougezautrement.gouv.fr

Formation : « Comment élaborer un PDE ? »

Dans le cadre du Dispositif national pour la formation des agents de l'Etat à l'écoresponsabilité des administrations avec l'appui de l'ADEME et du CERTU, l'Institut de Formation de l'Environnement (IFORE) a organisé une formation sur la méthodologie du Plan de déplacements Entreprise les 19 et 20 octobre 2006. L'objectif de cette session de formation de 2 jours est de « disposer des éléments réglementaires, techniques et méthodologiques pour être capable de conduire un projet de plan de déplacements dans son administration ». Elle s'adresse aux agents de l'Etat de diverses administrations.

Les thèmes abordés au cours de la formation sont :

- Le contexte d'un PDE
- Les étapes d'un PDE
- Les outils pour le chef de projet
- Les références
- Des expériences via des études de cas

Des travaux de groupe, des exercices collectifs viendront compléter les 2 jours de formation.

Le coût de la formation peut être pris en charge :

- soit sur le budget attribué au délégué interdépartemental à la formation, dans le cadre de la circulaire annuelle Intérieur-Fonction publique sur l'axe développement durable
- soit par les administrations dont dépendent les stagiaires.

Contact :

Martine SIMONI-ROUSSEAU, chargée de formation à l'IFORE

Pour plus d'infos :

Institut de Formation de l'Environnement (IFORE)
6, rue Général Camou
75007 Paris

<http://www.ifore.environnement.gouv.fr/>

Commander le guide méthodologique de l'ADEME sur la mise en place d'un Plan de Déplacements Entreprise (PDE), sur le site de l'ADEME www.ademe.fr :

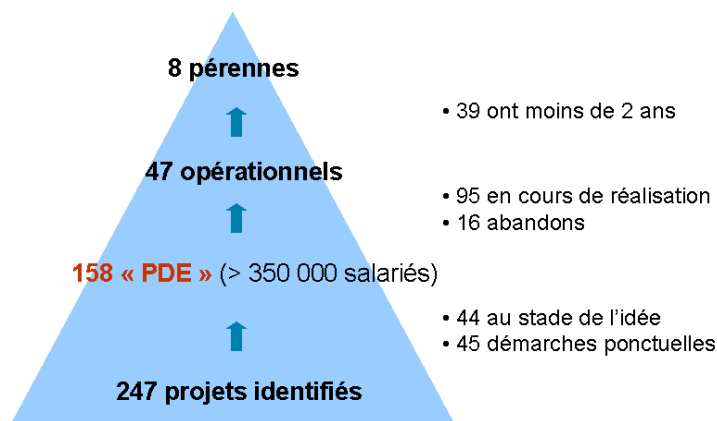
« Réalisez un plan de déplacements entreprise : guide à destination des chefs de projet », ADEME Editions, réf. 4781

Dossier

Bilan de l'évaluation nationale des PDE

A mi parcours de la réactualisation du Contrat de Plan Etat-ADEME et du Plan Climat, l'Agence a procédé au recensement des démarches PDE en France.

Au total, 247 projets liés à la problématique professionnelle des transports et de la mobilité ont été identifiés. Au sens de la définition donnée par l'ADEME, le territoire national compte, au mois de mai 2005, 158 PDE. En effet l'ADEME retient le terme de PDE pour toute démarche visant à aborder de manière globale et intégrée la problématique de tous les déplacements liés à l'entreprise.



Photographie de la diffusion des PDE en France à mai 2005

Les 10 enseignements de l'étude :

1. Il existe une grande disparité régionale ; la région Rhône-Alpes arrive largement en tête avec 23 démarches recensées.
2. Une démarche sur deux concerne une entreprise privée ; l'administration et la collectivité représentant chacune un quart des démarches recensées.
3. Les démarches individuelles (par opposition aux démarches collectives ou groupées) représentent les trois quarts des projets.
4. Dans plus de 85 % des cas, le PDE ne concerne que les salariés de l'organisme. Plus rarement, certains organismes élargissent le périmètre de leur démarche à d'autres cibles (fournisseurs, clients, patients).

5. Dans 1 cas sur 2, le PDE est motivé par le besoin de résoudre un problème lié à la gestion des places de parking (manque de places ou volonté de les réduire pour s'agrandir ou réduire les coûts associés).
6. La priorité est donnée aux actions « légères » (vélo, covoiturage, prise en charge partielle ou total des abonnements...). Les actions visant à améliorer l'accès aux transports en commun sont moins fréquentes ; les plus courantes étant celles relevant uniquement de l'organisme qui met en place le PDE (création de passerelles entre le site et les stations de transport en commun les plus proches via des navettes). Les solutions touchant à l'organisation du travail (adaptation des horaires, télétravail) sont encore marginales pour des raisons de coûts et/ou de difficultés à remettre en cause l'organisation même de l'entreprise. De même, la création de services in situ (crèches, restauration...) reste confidentielle et est réservée aux sites les plus importants ou aux zones d'activités.
7. L'efficacité environnementale (au sens de la diminution des GES) des projets est variable. La variation des parts modales se situe entre 10 à 15 points de pourcentage pour les très bons PDE, à quelques points, voire pas de point du tout pour les autres. Ce constat doit cependant être nuancé dans la mesure où l'antériorité des PDE est très limitée.
8. Près de 9 PDE sur 10 se font en zone d'influence d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU).
9. Il existe une corrélation positive entre les zones urbaines denses et l'existence de PDE. D'une part bien sûr parce que ces territoires sont des zones à fort enjeux de mobilité et d'autre part parce que le PDE apparaît comme un outil utile à la collectivité pour gérer les problèmes de la mobilité, voire pour engager le dialogue avec les entreprises locales.
10. Il n'existe pas de modèle unique, ni de standard en matière de PDE. Eventuellement, observe-t-on des bonnes pratiques de gestion. Par ailleurs, il existe des bons PDE à « faible budget » (Alcatel) et des PDE moyennement réussis à « fort budget » (Airbus, Michelin).